

Charte du travail collectif

Étudiants

- ✓ Il convient d'accepter le travail d'auto-positionnement
- ✓ Les objectifs de travail du groupe doivent être clairement posés dès le début. Des régulations sont possibles
- ✓ Chacun s'engage à y travailler équitablement
- ✓ Les régulations au sein du groupe doivent se réaliser en fonction de ses objectifs et en fonction des besoins et des possibilités de chacun
- ✓ Les temps de travail collectif doivent être actés avec tous les membres du groupe
- ✓ L'outil de communication doit être choisi collectivement
- ✓ La parole de chacun doit être prise en compte par tous
- ✓ Chacun doit veiller à l'intégration de chaque membre et l'accepter dans ses différences. Chacun reste en capacité de se mettre en question .
- ✓ Les compétences de chacun doivent être reconnues et chacun doit partager ses compétences avec les autres. Chacun veille à aider l'autre.

Formateurs

- ✓ Les modalités de constitution des groupes doivent être explicites
- ✓ La finalité de l'organisation doit être explicite
- ✓ Le formateur reste attentif en cas de difficulté nécessitant une intervention extérieure

Les régulations

- ✓ Si la charte n'a pas été respectée et que les régulations internes n'ont pas abouti, le groupe ou l'un de ses membres peut s'adresser formellement soit aux délégués au CVE soit au formateur de son choix